

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE MARDI 19 MAI 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h06 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents monsieur Alain Cousson, ing., directeur général et Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 mai 2020 ouverte.

Note de la séance : état d'urgence sanitaire – COVID-19

Me Julie Waite, présidente d'élection, informe les membres du conseil municipal que selon les directives émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aucun avis d'élection ne peut être publié jusqu'au 26 juin 2020. Ainsi, l'élection partielle prévue dans le district électoral numéro 6 – Des Grandes-Terres ne peut avoir lieu le 14 juin 2020. La date de la tenue de cette élection partielle sera déterminée ultérieurement dépendamment de l'évolution de la situation et des directives qu'émettra le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION
2020-05-138**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2020
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 avril 2020

4. Avis de motion

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 459-1 modifiant le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020 relativement aux dates de versement des taxes

6. Administration générale

- 6.1 Appui à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste - Projet de loi numéro 48 - Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
- 6.2 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme – Remerciements
- 6.3 Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – Autorisation de signature
- 6.4 Fin de mandat de membres du comité consultatif de sécurité municipale – Remerciements
- 6.5 Nomination de deux membres du conseil municipal – Société culturelle de Pointe-Valaine inc.
- 6.6 Résiliation de l'entente d'exploitation du Centre communautaire et culturel de Pointe-Valaine et du bail intervenus entre SOPIAR, gestion sportive et la Ville

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 avril au 11 mai 2020
- 7.2 Autorisation – Marge de crédit temporaire – Règlement d'emprunt E-453 – Modification de la résolution portant le numéro 2020-04-120

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 19, rue du Prince-Edward
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 3 951 777, rue Riverview

9. Travaux publics

- 9.1 Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics de la Ville
- 9.2 Embauche d'une personne salariée permanente saisonnière (journalier col bleu) – Service des travaux publics
- 9.3 Demande de subvention – Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre des changements climatiques
- 9.4 Agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Installation d'un monte-charge – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (TP-2020-101-APP)
- 9.5 Fourniture et installation d'un monte-charge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat au soumissionnaire conforme (TP-2020-100-APP)

- 9.6 Attribution budgétaire – Travaux complémentaires – Agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.7 Agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Provision et contingences (point retiré)
- 9.8 Fourniture et installation d'un monte-charge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Provision et contingences

10. Famille, culture et loisir

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la première période de questions, les questions suivantes :

Monsieur Dominique Phaneuf

Point 6.1 de l'ordre du jour – Appui à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste – Projet de loi numéro 48

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

Depuis la séance ordinaire du mois d'avril dernier, j'ai assisté à plusieurs événements et/ou conseils d'administration des différentes régies, entre autres :

- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 22 avril 2020;
- M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Visioconférence concernant la COVID-19, le 29 avril 2020;
- Visioconférence concernant la présentation des orientations stratégiques et organigramme de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 5 mai 2020;
- Appel conférence - Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) concernant le dossier de la pandémie covid-19, le 5 mai 2020;
- Séance du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 7 mai 2020;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 14 mai 2020.

Monsieur le conseiller Louis Côté :

- Rencontre – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, le 12 mai 2020;
- Comité des finances de la Ville, le 13 mai 2020;
- Rencontre – Régie intermunicipale de Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, le 8 mai 2020.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Participation à diverses visioconférences sur le site de l'Union des municipalités du Québec depuis le début du mois de mai;
- Participation au comité organisateur de la journée de don et échange de plants;
- Webinaire du Conseil Régional de l'environnement - Montréal concernant « des solutions en gestion de e stationnement pour une mobilité durable », le 7 mai 2020;
- Comité consultatif en environnement de la Ville, le 14 mai 2020.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2020-05-139**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 AVRIL 2020**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 28 AVRIL 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2020.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN
SPORT, LOISIR ET CULTURE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 22 AVRIL
2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 22 avril 2020.

AVIS DE MOTION

RÉGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 459-1.

**RÉSOLUTION
2020-05-140**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 459
DECRETANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2020 RELATIVEMENT AUX
DATES DE VERSEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2020 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 459-1, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2020-05-141**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE - PROJET DE LOI NUMÉRO 48 –
LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE
AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro 48 : « Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole » est actuellement sous étude par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est d'avis que ce projet de loi devrait être modifié afin d'y introduire, entre autres, des mesures visant une formule de taxation particulière applicable aux boisés et milieux naturels non exploités;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour augmenter la superficie des aires protégées dans le sud du Québec, là où la majorité de la population réside et où la pression sur les milieux naturels est la plus importante;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels sont cruciaux pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques en contribuant directement au maintien de la connectivité écologique et favorisent la résilience des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que l'importance de protéger légalement nos milieux naturels;

CONSIDÉRANT que les groupes de conservation au Québec participent de façon significative à la protection de milieux naturels (70 000 hectares);

CONSIDÉRANT que les coûts liés à la taxation des milieux naturels protégés sont un enjeu financier d'importance qui limite la protection de nouveaux milieux naturels par les organismes de conservation;

CONSIDÉRANT que les engagements internationaux importants, tels que les cibles d'Aichi, visent à établir 17 % d'aires protégées, alors que le Québec n'en a que 10 %;

CONSIDÉRANT que pour les organismes de conservation et les municipalités, l'enjeu de la taxation limite l'accroissement des superficies de milieux naturels protégés au Québec;

CONSIDÉRANT que les valeurs foncières des terres agricoles et des milieux naturels en zone agricole ont augmenté de 22 % à l'échelle provinciale (FPFQ, 2019) au cours des 5 dernières années;

CONSIDÉRANT que la protection de milieux naturels par les organismes de conservation, en collaboration avec les municipalités, est réalisée aux coûts les plus bas;

CONSIDÉRANT que ces coûts imposent un fardeau financier aux propriétaires qui les incitent à la rentabilisation de ces milieux naturels, occasionnant des pertes importantes de biodiversité;

CONSIDÉRANT que l'importance pour les organismes de conservation, le gouvernement et les instances municipales de travailler ensemble afin de mettre en place une solution qui favorisera la progression du réseau des aires protégées et des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que la protection des boisés et des milieux naturels bénéficie à l'ensemble de la population du Québec par son impact sur l'écosystème;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et demande au Gouvernement provincial de modifier les lois sur la fiscalité municipale afin d'établir un régime de compensations de taxe foncière pour les milieux naturels protégés, et qui est associé à un processus de désignation ou de protection légale tel que les réserves naturelles reconnues, les servitudes réelles de conservation en faveur d'un organisme de conservation ou en faveur d'une municipalité ou d'un organisme de conservation reconnu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'appuyer l'établissement légal d'un régime de compensation de taxes foncières pour la protection des milieux naturels.

**RÉSOLUTION
2020-05-142**

**FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 mai 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur François Champagne et le remercie pour les services rendus à la Ville d'Otterburn Park pendant son mandat, débutant au mois de février 2019 et se terminant au mois d'avril 2020, en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION
2020-05-143**

**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE LA
RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2020, la résolution portant le numéro 2020-04-122, acceptant l'amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu afin de modifier la durée de l'entente pour une période minimale de vingt (20) ans, plutôt qu'une durée minimale de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la Ville autorisés à signer l'addenda à ladite entente intermunicipale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, ledit addenda à l'article 17 de cette entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale comme suit :

« La présente entente aura une durée de vingt (20) ans, à compter de la date de publication dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis de délivrance du décret du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la constitution de la RÉGIE.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de dix (10) ans, à moins que l'une des PARTIES informe par courrier recommandé ou certifié les autres PARTIES de son intention d'y mettre fin; cet avis devra être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. »

**RÉSOLUTION
2020-05-144**

**FIN DE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ MUNICIPALE –
REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT la démission de messieurs Richard Séguin et Jean-René Latulippe à titre de membres du comité consultatif de sécurité municipale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal remercie messieurs Richard Séguin et Jean-René Latulippe pour les services rendus à la Ville d'Otterburn Park pendant leurs mandats s'étant terminés respectivement les 18 mars et 19 mars 2020 en tant que membre du comité consultatif de sécurité municipale.

**RÉSOLUTION
2020-05-145**

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – SOCIÉTÉ CULTURELLE DE
POINTE-VALAINE INC.**

CONSIDÉRANT la création d'un organisme à but non lucratif, soit la Société culturelle Pointe-Valaine inc., qui a notamment pour mission d'assurer la liberté artistique et permettre l'accès et la participation à la culture;

CONSIDÉRANT que les lettres patentes de cet organisme prévoient que deux postes d'administrateurs doivent être comblés au conseil d'administration par des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Denis Parent, maire et monsieur Louis Côté, conseiller municipal à titre d'administrateurs de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc..

**RÉSOLUTION
2020-05-146**

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE D'EXPLOITATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET
CULTUREL DE POINTE-VALAINE ET DU BAIL INTERVENUS ENTRE SOPIAR, GESTION
SPORTIVE ET LA VILLE**

CONSIDÉRANT que l'organisme SOPIAR, gestion sportive et la Ville ont conclu une entente d'exploitation du Centre communautaire et culturel de Pointe-Valaine le 18 février 2019 et un bail le 26 février 2019;

CONSIDÉRANT que l'échéance de ces ententes est fixée au 23 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que SOPIAR, gestion sportive et la Ville consentent de résilier au 30 juin 2020, l'entente d'exploitation et le bail mentionnés précédemment;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville, de consentement avec SOPIAR, gestion sportive, résilie au 30 juin 2020, l'entente d'exploitation du Centre communautaire et culturel de Pointe-Valaine et le bail de location dudit centre;

QUE soient autorisés le directeur général, le directeur du Service des finances et trésorier et la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe à poser tout geste nécessaire à la résiliation de cesdites ententes.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2020-05-147**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 AVRIL AU 11 MAI 2020

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l’approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D’APPROUVER les déboursés pour la période du 15 avril au 11 mai 2020 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 19115 à 19124	17 407,58 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5237 à 5284	38 363,28 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501708 à 501714	9 413,88 \$
Paies	82 292,09 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 19125 à 19137	80 166,31 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501715 à 501748	161 105,91 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **388 749,05 \$**

**RÉSOLUTION
2020-05-148**

AUTORISATION – MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D’EMPRUNT E-453 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2020-04-120

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire tenue le 20 avril 2020, la résolution portant le numéro 2020-04-120 afin d’autoriser une marge de crédit temporaire de 14 209 000 \$ dans le cadre de la réalisation des travaux décrétés au Règlement d’emprunt E-453 fixant une dépense de 14 209 640 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l’exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Borden, Mason et une partie des rues Ruth et Spiller ainsi que le remplacement de la conduite d’amenée de la Régie intermunicipale de l’Eau de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le montant de la dépense approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation est de 13 593 310 \$;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2020-04-120, afin de remplacer le montant de l’emprunt temporaire de 14 209 000 \$ par le montant de 13 593 310 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville modifie la résolution portant le numéro 2020-04-120 en remplaçant le montant de l’emprunt temporaire de 14 209 000 \$ par le montant de 13 593 310 \$, conformément au montant approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2020-05-149**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 19, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser des travaux de rénovation afin de remplacer le revêtement des murs extérieurs sur toutes les élévations en vinyle bleu pour un déclin de vinyle couleur kaki;

CONSIDÉRANT qu'une moulure blanche en aluminium d'environ trois (3) pouces autour des fenêtres pourrait être ajoutée à l'exclusion des fenêtres incluses dans la section en pierre sur l'élévation avant;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00015-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Mario Borduas s'absente de 19h30 à 19h31.

**RÉSOLUTION
2020-05-150**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 3 951 777, RUE RIVERVIEW

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser la construction d'un bâtiment principal sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT que le revêtement de la façade et le côté droit (garage) seront un mélange de pierre grise, d'acrylique blanc et de revêtement en bois brun pâle;

CONSIDÉRANT que les portes et les fenêtres seront noires;

CONSIDÉRANT que le derrière de la maison ainsi que le côté gauche seront en revêtement de bois brun pâle;

CONSIDÉRANT que le style architectural diffère considérablement de son environnement;

CONSIDÉRANT que les articulations très verticales accentuent l'impression de hauteur et affaiblie la distribution des volumes;

CONSIDÉRANT que le projet déposé est un plan type qui n'est pas réfléchi en fonction du terrain et du secteur d'insertion et qu'une réponse spécifique serait plus adéquate;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00016-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2020-05-151**

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher une ressource pour occuper le poste de mécanicien au Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE monsieur Alexandre Carrière soit embauché à compter du 8 juin 2020 au poste de mécanicien au Service des travaux publics de la Ville;

QUE cette embauche soit et est assujettie notamment aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE monsieur Carrière bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-20-141 Voirie véhicules - salaire.

**RÉSOLUTION
2020-05-152**

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE PERMANENTE SAISONNIÈRE (JOURNALIER COL BLEU) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager une personne salariée permanente saisonnière (journalier col bleu) pour une période de six (6) mois par année au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville embauche monsieur Éric Dupuis, à titre de personne salariée permanente saisonnière (journalier col bleu), du Service des travaux publics de la Ville, pour une période de six (6) mois par année, soit du 8 juin au 11 décembre 2020;

QUE cette embauche soit et est assujettie notamment aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE monsieur Dupuis bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-141 Parcs – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2020-05-153**

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Note de la séance :

Un vote a été demandé par monsieur le conseiller Louis Côté :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Jacques Portelance et Mario Borduas*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Louis Côté*

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après MELCC) visent à :

- Contribuer à restaurer et à créer de nouvelles superficies et fonctions des milieux humides et hydriques (ci-après MHH);
- Soutenir la réalisation des meilleurs projets de restauration écologique de MHH dégradés qui permettront d'obtenir un maximum de gains, tant en superficie qu'en fonctions écologiques;
- Soutenir la réalisation des meilleurs projets de création de nouveaux MHH fonctionnels qui permettront d'obtenir un maximum de gains, tant en superficie qu'en fonctions écologiques.

CONSIDÉRANT que, par la création de ce programme, le MELCC permet de :

- Contribuer à atteindre l'objectif d'aucune perte nette de MHH enchâssé dans la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;
- Redistribuer les montants dans les MRC et les bassins versants où des contributions financières ont été versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour les pertes inévitables de MHH;
- Développer une expertise en restauration écologique et durable spécifique à ces milieux essentiels.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park souhaite restaurer le littoral et les rives dégradées des cours d'eau Bernard et Duclos traversant la zone urbanisée et le projet de développement « Le Patriote »;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park souhaite utiliser des techniques novatrices afin d'augmenter la biodiversité à l'intérieur du littoral et des rives des cours d'eau Bernard et Duclos tout en en assurant leur stabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park souhaite explorer la possibilité de créer un milieu humide avec de nouvelles fonctions permettant de mieux gérer les sédiments et d'augmenter la qualité de l'expérience des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park s'engage à payer sa part pour restaurer le littoral et les rives des cours d'eau Bernard et Duclos;

CONSIDÉRANT que la firme T2 Environnement et la coopérative RAPPEL assisteront la Ville d'Otterburn Park pour la production des documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière et à la réalisation du projet dans la mesure où le projet est attribué;

IL EST RÉSOLU À MAJORITÉ DES VOIX :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park approuve le rapport de monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics et l'autorise à transmettre une demande de subvention au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville d’Otterburn Park, ladite demande de subvention ou tout autre document nécessaire en lien avec ce projet;

QUE soit autorisé le transfert de crédits budgétaires comme suit :

- Montant des crédits transférés : 6 300 \$
- Source des crédits : 02-130-00-419 Autres honoraires
- Destination des crédits : 02-460-00-419 Hon. prof. cours d’eau.

**RÉSOLUTION
2020-05-154**

AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – INSTALLATION D’UN MONTE-CHARGE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME (TP-2020-101-APP)

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public a été lancé conformément à la loi pour l’agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine afin d’y installer un monte-charge;

CONSIDÉRANT qu’à la clôture de l’appel d’offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Arri Construction inc.	176 948,83 \$
Construction Serge Bergeron inc.	181 870,34 \$
Construction Brault inc.	206 875,67 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville adjuge le contrat d’agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine pour l’installation d’un monte-charge, à l’entreprise Arri Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 176 948,83 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d’appel d’offres et la soumission de cette entreprise;

QUE la Ville rescinde les résolutions suivantes, afin de pourvoir aux dépenses prévues au présent contrat et libérer les crédits nécessaires en conséquence, soit :

- 2019-12-363 engageant la somme de 210 000 \$ pour l’agrandissement du Centre Pointe-Valaine;
- 2019-08-232 engageant la somme de 27 810 \$ pour l’achat de conteneurs d’entreposage;
- 2019-08-233 engageant la somme de 10 000 \$ pour l’installation des conteneurs soit rescindée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-05-155**

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MONTE-CHARGE AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT AU SOUMISSIONNAIRE CONFORME (TP-2020-100-APP)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et l'installation d'un monte-charge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Construction Brault inc.	91 483,31 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville adjuge le contrat pour la fourniture et l'installation d'un monte-charge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à l'entreprise Construction Brault inc., pour un prix de 91 483,31 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-05-156**

ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES – AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal attribue un budget supplémentaire de 25 000 \$, dans le cadre des travaux d'agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, pour l'installation d'un monte-charge;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-05-157**

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MONTE-CHARGE AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – PROVISION ET CONTINGENCES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 mai 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 5 748,75 \$, taxes applicables incluses dans le cadre de la fourniture et l'installation d'un monte-charge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

**Madame Sophie Marino et
Monsieur Stéphane Champagne**

Parc Prince-Arthur

Monsieur Dominique Phaneuf

**État de la chaussée entre autres rue
Connaught**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2020-05-158**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h55.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière